

ENGAGEMENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE

Pratiquants de la montagne conscients de notre responsabilité envers l'environnement, et des impacts de nos activités sur le milieu naturel montagnard, nous nous engageons à pratiquer les sports de neige de manière à en limiter au maximum les conséquences dommageables sur la flore, la faune et les paysages alpins.

EN TANT QU'ORGANISATEURS DE SORTIES HIVERNALES, NOUS NOUS ENGAGEONS :

- à nous conformer, lors de la programmation et de la préparation, à des impératifs de préservation de la nature et du paysage : choix de la zone envisagée et adaptation en conséquence de l'itinéraire prévu.
- à respecter les restrictions et réglementations concernant le parcours ainsi que les zones de protection de la faune,
- à appliquer et faire appliquer les règles formulées dans le présent code de bonne conduite.
- à informer les participants du comportement à adopter dans la nature en hiver.

CONTACTS POUR RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

AVANT DE PARTIR

• **Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne**
256 rue de la République
73000 Chambéry
tél. 04 79 70 20 42 - fax : 04 79 70 20 63
mel : contact@lesaem.org
www.lesaem.org

• **Office National des Forêts**
Direction générale
2 av. de Saint-Mandé
75012 Paris - tél. 01 40 19 58 00
www.onf.fr

• **Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage**
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
tél. 01 44 15 17 17
www.oncfs.gouv.fr

• **ANENA**
15, rue Ernest Calvat - 38000 Grenoble
tél. 04 76 51 39 39
mel : info@anena.org
www.anena.org

• **Fédération des Parcs naturels régionaux de France**
9 rue Christiani - 75018 Paris
tél. 01 44 90 86 20 - fax : 01 45 22 70 78
mel : info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr
www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

• **Espaces Naturels de France**
6 rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans
tél. : 02 38 24 55 00
www.enf-conservatoires.org

• **Réserves Naturelles de France**
6 bis, rue de la Gouge - B.P. 100
21803 Quétigny Cédex
mel : rnfweb@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

• **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**
Fonderies Royales
8 rue du Docteur Pujos BP 90263
17305 Rochefort CEDEX
tél. 05 46 82 12 34 - mel : lpo@lpo.fr
www.lpo.fr

• **FRAPNA**
77 Rue Jean-Claude Vivant
69100 Villeurbanne - tél. 04 78 85 97 07
mel : communication@frapna.org
www.frapna.org

TÉLÉPHONES UTILES

- **Météo France** : <http://www.meteo.fr>
- **Bulletin météo** : 08 99 71 02 XX
(XX = n° du département)
- **Bulletin neige et avalanches** :
08 92 68 10 20
- **Secours** : le 112 partout en Europe /
réorientation vers les services
spécialisés PGHM / CRS-Alpes

SUR PLACE

- **Les clubs affiliés à la FFCAM** -
www.clubalpin.com
- **Parcs Nationaux (Vanoise, Ecrins,
Mercantour, Pyrénées)** -
www.parcsnationaux.fr
- **Parcs Naturels Régionaux**
(voir coordonnées ci-contre)
- **Réserves Naturelles**
(voir coordonnées ci-contre)
- **Office du Tourisme et Syndicat
d'Initiative**
- **Bureau des Guides et
Accompagnateurs**
- **Maison de la montagne**
- **Gendarmerie locale**
- **Secours en montagne** : n° commun
PGHM / CRS Alpes dans chaque
massif

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES CLUBS ALPINS ET DE
MONTAGNE** - 24 av. Laumière
75019 Paris - Tél. : 01 53 72 87 00
mel : communication@ffcam.fr



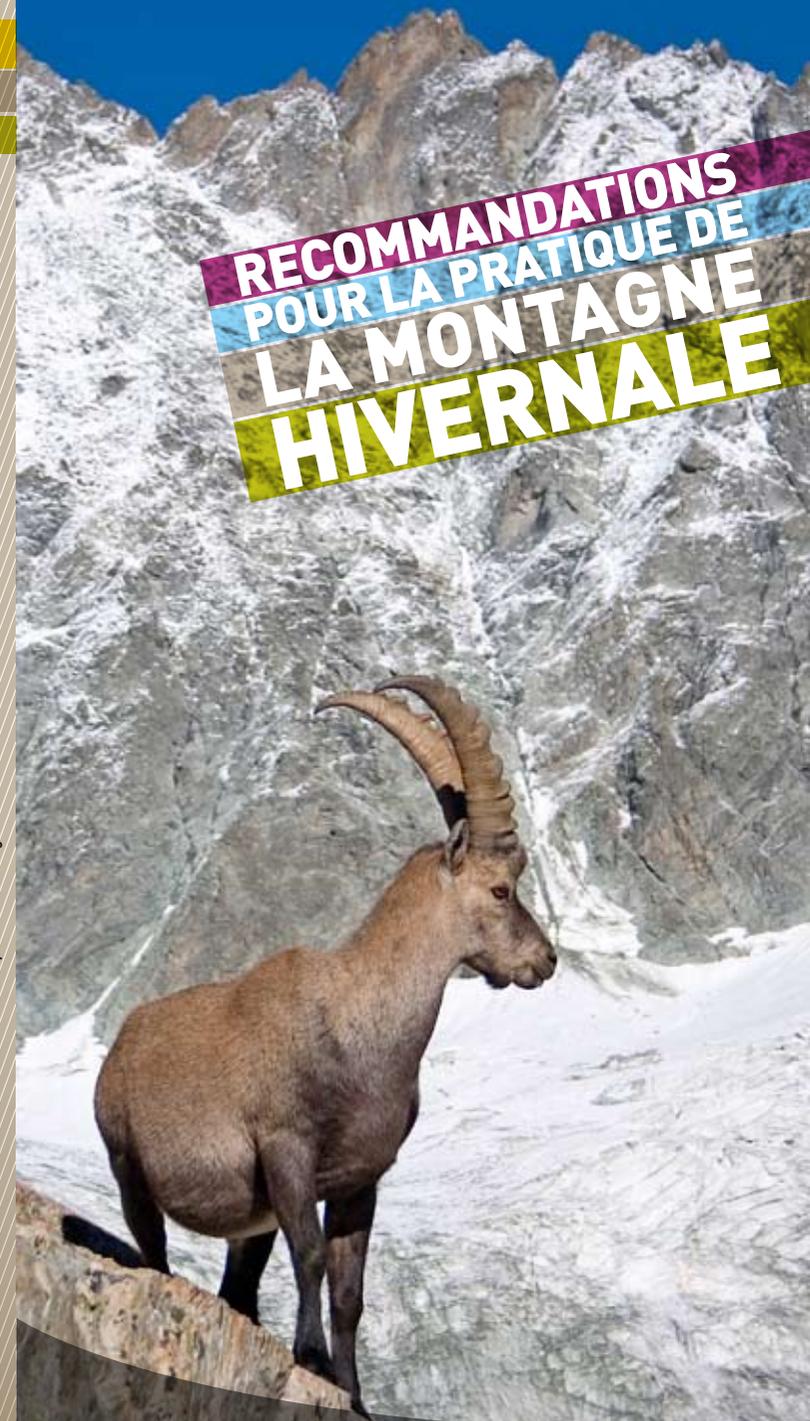
Imprimé en France sur un papier issu de forêts gérées durablement.

création : www.daz.baocan.com - photos : @martial.auss - couv. istock photo - skis roger roucault

 **club alpin français**
fédération française des clubs alpins et de montagne

www.clubalpin.com

**RECOMMANDATIONS
POUR LA PRATIQUE DE
LA MONTAGNE
HIVERNALE**



Les activités hivernales de pleine nature ont augmenté ces dernières années, notamment la pratique de la raquette à neige, de la randonnée à ski et du hors piste. Les zones sensibles, particulièrement les forêts - lieu principal de refuge de la faune - jusqu'ici épargnées, sont désormais parcourues en tout sens même en plein cœur de l'hiver. Il en est de même pour la zone de transition, particulièrement vulnérable, qui mène aux grands espaces de la pelouse et de la haute montagne.

Si ces pratiques ne doivent pas être entravées par la multiplication des interdictions, elle doivent par contre respecter la nature et tout particulièrement la faune très sensible au dérangement à cette période de l'année.

Ce n'est qu'en connaissant les réalités de la montagne en hiver, que nous pourrions adopter un comportement responsable, permettant de garantir sur le long terme la pratique la plus libre possible des activités sportives dans une nature préservée.

Tel est l'objectif poursuivi par la Fédération au travers du présent document présentant quelques principes de conduite à suivre pour des sorties respectueuses de la nature : un cadre éthique pour tous ceux qui fréquentent la montagne en période de froid et de neige.

« Ne laisser derrière soi que la trace éphémère de ses skis ou de ses pas, ne ramener avec soi que des impressions ».

PRINCIPES DE CONDUITE À SUIVRE LORS DE SORTIES HIVERNALES

1. PRÉPARATION ET ÉQUIPEMENT

- Prévoir un équipement, du matériel de liaison, de sécurité et d'orientation adaptés, ainsi que de la boisson et des vivres. Il existe des fiches complètes concernant les problèmes de sécurité et de météo en montagne: ne pas omettre de les consulter !

- Utiliser les transports collectifs dans la mesure du possible, ou le co-voiturage pour se rendre au départ des sorties. Dans la zone de départ, garer correctement les véhicules et veiller à ne pas bloquer les accès.

- Se renseigner préalablement sur les sites susceptibles d'être occupés par les animaux, la situation des lieux d'hivernage, de repos, de nidification et de reproduction, ainsi que des zones fermées pour la reforestation ou la protection de certaines espèces.



2. COMPORTEMENT LORS DES SORTIES

- Respecter les zones réglementées et les informations concernant la protection de la nature.

- Respecter la tranquillité et le silence des lieux pour éviter le dérangement de la faune et des autres usagers.

- Calme, silence et patience sont les meilleures conditions d'une observation passionnante. Toutefois il faut toujours rester à distance des animaux, afin de ne pas les effrayer ou de les mettre en fuite. Utiliser les jumelles pour l'observation. Les périodes de grand froid les rendent plus vulnérables (difficulté de déplacement dans la neige, alimentation difficile) : une dépense d'énergie inutile peut parfois être synonyme de mort !

- Ne pas suivre les traces d'animaux, au risque de les faire fuir de leur gîte. La neige est un terrain idéal pour reconnaître et étudier leurs empreintes et indices de vie.

- Au crépuscule, tenir compte de leur activité particulière et de leur sensibilité importante aux nuisances. Choisir les emplacements des bivouacs à l'écart de leurs traces.



- Être particulièrement attentif au dérangement de la faune en zone boisée et « zone de combats » qui sont des lieux de refuge, de repos et d'alimentation pour de nombreuses espèces en période hivernale.

- Les propriétaires de chiens, s'ils ne peuvent les laisser à la maison, doivent veiller à ce qu'ils restent à leurs côtés ou bien à les tenir en laisse, surtout en forêt (attention certains Parcs ou Réserves proscrivent les animaux domestiques, même en laisse).

3. NATURE ENVIRONNANTE

- Préférer les itinéraires réguliers, adaptés à la pratique et ne pas sortir de la trace, tout particulièrement lors de passages en zones boisées (piétinement ou cisaillement des jeunes pousses compromettant la régénération). Éviter les longs parcours à la lisière supérieure de la forêt, zone d'hivernage d'espèces très sensibles au dérangement; en forêt, dans la mesure du possible, rester sur les pistes et chemins, même à la descente.

- Éviter de fouler le secteur de transition neige - herbe : au printemps, l'herbe qui vient de

perdre son manteau neigeux est très sensible. La vie en cours d'éclosion des plantes et de la petite faune n'a encore aucune protection. Faire particulièrement attention au réveil des espèces hibernantes (ex : marmottes) et aux espèces en période de parade (ex : Tétrasyre).

- Respecter la propreté des lieux et redescendre tous les détritiques dans la vallée. Les déchets restent des années après notre départ et peuvent avoir des effets néfastes sur les écosystèmes.

4. POUR LES ENCADRANTS

- Eveiller et stimuler l'attention des participants au travers d'observations et de récits, afin de les amener à prendre conscience de la nature environnante (prévoir la présence d'un spécialiste).

- Faire respecter les consignes, non seulement en matière de sécurité, mais aussi en ce qui concerne la protection de l'environnement !

Nous souhaitons à tous beaucoup de plaisir lors des sorties et de beaux souvenirs !

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES
CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE

- Commission nationale de protection de la montagne
- Commission nationale des sports de neige